HAL
open science

Vers une nord-irlandisation du monde ?

Didier Bigo, Emmanuel-Pierre Guittet

▶ **To cite this version:**

Didier Bigo, Emmanuel-Pierre Guittet. Vers une nord-irlandisation du monde ?. Cultures & conflits, 2004, 56, pp.171-182. 10.4000/conflits.1653 . hal-01038110

HAL Id: hal-01038110

https://sciencespo.hal.science/hal-01038110v1

Submitted on 23 Jul 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution - NonCommercial - NoDerivatives 4.0 International License

Cultures & Conflits

56 (hiver 2004)
Militaires et sécurité intérieure.

Didier BIGO et Emmanuel-Pierre GUITTET

Vers une nord-irlandisation du monde ?

Avertissement
Le contenu de ce site relève de la législation française sur la propriété intellectuelle et est la propriété exclusive de l'éditeur.
Les œuvres figurant sur ce site peuvent être consultées et reproduites sur un support papier ou numérique sous réserve qu'elles soient strictement réservées à un usage soit personnel, soit scientifique ou pédagogique excluant toute exploitation commerciale. La reproduction devra obligatoirement mentionner l'éditeur, le nom de la revue, l'auteur et la référence du document.
Toute autre reproduction est interdite sauf accord préalable de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France.

revues.org

Revues.org est un portail de revues en sciences humaines et sociales développé par le Cléo, Centre pour l'édition électronique ouverte (CNRS, EHESS, UP, UAPV).

Référence électronique
Didier BIGO et Emmanuel-Pierre GUITTET, « Vers une nord-irlandisation du monde ? », *Cultures & Conflits* [En ligne], 56 | hiver 2004, mis en ligne le 07 janvier 2010, consulté le 25 juin 2014. URL : http://conflits.revues.org/1653

Éditeur : Centre d'études sur les conflits
http://conflits.revues.org
http://www.revues.org

Document accessible en ligne sur :
http://conflits.revues.org/1653
Document généré automatiquement le 25 juin 2014. La pagination ne correspond pas à la pagination de l'édition papier.
Licence creative commons

Didier BIGO et Emmanuel-Pierre GUITTET

Vers une nord-irlandisation du monde ?

Pagination de l'édition papier : p. 171-182

« Ulster is an Irish Problem and a British Problem. But it is also a European problem »[1]

1 L'Irlande du Nord a été commentée en termes de conflit intercommunautaire, religieux ou encore terroriste. Mais peu se sont intéressés en détail à comprendre et mesurer la manière dont le gouvernement britannique a (ré)agi à la réapparition de l'*Irish Republican Army* (IRA Provisoire) dans les années 1970, après avoir cru, durant quinze ans, non seulement avoir réglé le « problème » nord-irlandais mais aussi avoir pu se désengager militairement de la situation[2]. L'intervention militaire lors des « troubles » qui devait ramener l'ordre rapidement et apparaître comme gage de neutralité s'est prolongée et a impliqué Londres comme acteur principal, sinon unique. Dès lors, le gouvernement britannique, face à ce qu'il dénomma la « menace subversive » puis « terroriste » de l'IRA, fut un des premiers gouvernements démocratiques à considérer que pour justifier les pratiques de ses soldats et de ses services de renseignement sur place, il pouvait déroger à l'*Habeas Corpus* sur une partie de son territoire, imposer des mesures d'exception touchant aux garanties judiciaires de la défense et mettre en place des pratiques d'interpellation, d'arrestation et de jugement « extraordinaires ». Or, quand des soupçons d'ordre général sont suffisants pour détenir un individu, quand les perceptions de l'autre sont conduites par les règles du danger, de la menace permanente et reconduites suivant des logiques de discrimination, quand autant de dispositions juridiques dérogatoires sont mises en place depuis plusieurs décennies et rendues parfaitement adéquates pour une gestion policière des populations par des militaires, l'Irlande du Nord ne devient-elle pas métaphore de ce monde en guerre contre le « terrorisme », et ne permet-elle pas de lire l'engagement du gouvernement américain et de ses alliés en Irak ?

L'Irlande du Nord comme métaphore

2 Dans un livre habilement construit autour d'une conversation avec la journaliste Marcelle Padovani et publié à la fin de la décennie 1970, l'écrivain italien Leonardo Sciascia se livre à une analyse intime de ses racines culturelles et sociales, de son engagement littéraire et de son amour pour la Sicile, ses hommes, ses écrivains. Interrogé sur les conditions d'exercice de son travail intellectuel et sur l'articulation entre ses positions locales fortes et la nécessité d'avoir néanmoins un discours sur le mondial en refusant l'hyper régionalisation, Leonardo Sciascia souligne avec finesse que « *la Sicile offre la synthèse de tant de problèmes, tant de contradictions non seulement italiens mais aussi européens, qu'elle peut constituer la métaphore du monde d'aujourd'hui* »[3]. Sa conscience de sa position locale relativise sans doute sa prétention à l'universel et à un discours universitaire, mais elle ne l'empêche pas de discuter des transformations des rapports sociaux et politiques à une toute autre échelle. *La Sicile comme métaphore*, et non pas la Sicile comme généalogie, pas plus que la Sicile comme modèle réduit de l'Europe.

3 Chez Sciascia, la Sicile, renvoyée au-delà de ses frontières géographiques et métaphore de l'Europe, permet ainsi de faire apparaître de nouvelles ressemblances, des points de contacts et des perspectives encore inconnues et potentiellement riches d'enseignement. L'Europe est lue par la Sicile autrement, l'Europe n'est pas la Sicile et la Sicile n'est pas le condensé de l'Europe. « *La métaphore montre le travail de la ressemblance, parce que, dans l'énoncé métaphorique, la contradiction littérale maintient la différence ; le 'même' et le 'différent' ne sont pas simplement mêlés, mais demeurent opposés* »[4]. Certes, la métaphore apparaît pour certains comme un procédé littéraire, et donc il faudrait lui refuser toute pertinence en termes de sciences sociales. Mais, au contraire, la métaphore comme transposition, n'est pas constitutive de l'objet, c'est la construction de l'objet qui évoque la métaphore et c'est dans la multiplication des « *confrontations avec les faits susceptibles de valider ou d'invalider le pouvoir d'interprétation de l'analogie* »[5] que l'usage de la métaphore prend tout sons sens.

4 L'Irlande du Nord nous intéresse ici sous un angle particulier : celui de l'expérience acquise sur une longue période de la mise en place de logiques de dérogation et d'exception supposées temporaires et largement pérennisées. L'Irlande du Nord c'est, à proprement parler, l'expérience d'une démocratie au sein de laquelle des hommes politiques ont dérogé au cadre légal de l'Etat de droit au nom d'une situation exceptionnelle de violence. La politique britannique en Irlande du Nord n'est pas la politique américaine après le 11 septembre 2001 à l'échelle globale, elle n'en est pas plus l'origine ou le modèle, mais on peut lire cette politique américaine à travers l'Irlande du Nord comme économie de la suspicion et de la dérogation.

5 Cette économie de la suspicion repose sur un certain rapport de la société à la violence politique, sur la manière dont un pouvoir en place analyse cette violence et construit les images de l'inimitié. Des images de l'inimitié parfois, voire souvent, décalées par rapport à ceux qui ont initié la violence, surtout dans les cas où celle-ci est clandestine. Cette économie de la suspicion repose aussi sur les intérêts des groupes dirigeants à perpétuer ou à transformer ces images de l'ennemi, sur le rapport angoissé ou non au futur et sur l'autoreprésentation de soi qui dérive d'une logique favorisant l'inimitié. Comme le signale très justement Murray Edelman, « *la structure cognitive qui maintient la croyance en l'existence d'un ennemi repose sur une présupposition ou une crainte qui ont un impact décisif sur les autoreprésentations et la persistance des rôles politiques* »[6]. L'identité britannique s'est constituée dans sa projection impériale en rapport permanent avec l'Irlande. Michael Rogin a insisté aussi sur la manière dont le patriotisme et l'identité « américaine » se sont consolidés à travers une « *démonologie politique* »[7]. Dès lors, « *même s'il arrive que les ennemis politiques portent des coups réels et infligent des blessures qui n'ont rien d'imaginaire, ils sont souvent un atout entre les mains de ceux qui les désignent comme tels. Parce que l'évocation d'un ennemi menaçant peut aider à s'assurer l'appui de ses cibles potentielles* »[8]. Murray Edelman nous donne ici une grille de lecture utile pour se mettre à distance des approches purement « réactives » dans lesquelles l'usage de la coercition est souvent présenté comme la réponse quasi-automatique à la violence. La construction sociale de la suspicion ne signifie en aucun cas que l'ennemi soit purement imaginaire, elle s'appuie aussi sur des faits, mais ceux-ci sont socialement et politiquement construits en fonction de la structure des jeux politiques et sociaux d'une société donnée.

6 La suspicion génère l'incertitude sur la qualité de l'ennemi et débouche sur la condition de l'ennemi potentiel, virtuel, non déclaré. Elle ne se donne pas comme objet de combattre l'ennemi, mais de repérer cet ennemi non localisable et de combattre la peur que l'incertitude engendre. La suspicion est plus affaire de services de renseignement, de gestion politique de l'opinion, d'anticipation d'un futur dangereux, que de police au sens du détective sur la scène d'un crime déjà commis, ou de combat au sens militaire avec un duel contre un ennemi connu. Seulement la suspicion, lorsqu'elle se généralise, routinise les dérogations et les mesures d'urgence, leur retire leur statut d'exceptionnalité particulière. Or, sans encadrement en termes d'objet, d'espace et de temps, l'exception est illégitime pour un régime libéral[9]. Quand elle se généralise, elle généralise la violence qu'elle est censée combattre[10].

7 Roy Jenkins donne une illustration de cette dynamique dans ses mémoires. Lui qui fut le secrétaire d'Etat faisant passer le « *1974 prevention of terrorism bill* » réinstaurant largement en Irlande du Nord, à la suite de la campagne meurtrière de l'IRA, les pouvoirs d'exception supprimés en 1973, écrivait en 1991 combien « *à l'époque, comme tout le monde, je pensais que ces pouvoirs étaient justifiés. Mais je pensais qu'ils seraient temporaires et qu'au bout des deux ans prévus, on reviendrait à la normale, c'est-à-dire à la protection des libertés. Je suis horrifié maintenant de savoir que ces pouvoirs exceptionnels sont toujours en vigueur et si on me l'avait dit à l'époque j'aurais refusé de le croire, et si je l'avais cru, j'aurais sans doute refusé de les appliquer* »[11]. Mais, dans un souci de réflexivité, il revenait sur cette phrase et poursuivait sa réflexion en insistant sur la difficulté d'être un homme politique dans ces moments car « *il faut agir pour exister politiquement* », et dès lors il « avait » à faire passer des lois d'urgence, tout en sachant lui-même combien la chose la plus logique est d'appliquer jusqu'au bout les mesures sécuritaires d'une législation qui existe, mais qu'il est politiquement plus profitable d'en créer de nouvelles pour agir sur le plan symbolique

et rassurer l'électorat. On le voit, la croyance des hommes politiques en la nécessité d'agir promptement, quoiqu'il arrive, annonce souvent une perte de perspective sur la situation et les origines de la violence qui conduit inévitablement à justifier toutes les mesures d'urgence, y compris, dans ce cas, des mesures dérogeant aux conditions normales d'un Etat de droit soumis au principe de présomption d'innocence, de droit à un procès équitable et de droit à la vie. La structure des jeux politiques, la « nécessité » d'agir, de « rassurer » vont souvent de pair avec un discours mettant en exergue la « survie collective de la Nation » et l'exceptionnalité de la situation, impliquant une « défense de la société ». L'idée d'un recours aux militaires plutôt qu'aux policiers et aux juges se donne alors à voir comme de l'ordre de la « naturalité », surtout lorsqu'il est soutenu en interne dans l'armée par les théories de la contre subversion. Mais cette « naturalité » marque les différences de modes d'action et de légitimation des institutions militaires et policières. Elle pousse, au nom d'une menace existentielle, à la confusion des genres, justifiant le plus souvent les pratiques « d'entre-deux » des services de renseignement qui s'émancipent des codes éthiques des policiers comme des militaires, au nom de l'urgence. La responsabilité des professionnels de la politique n'est pas moindre lorsqu'ils jouent de la ressource de l'urgence et de la gravité du danger en en usant et en en abusant. Ils renforcent l'incertitude sur les catégories d'analyse (guerre au terrorisme), sur les missions et les responsabilités (entre militaires, services de renseignement, polices, agents des frontières, agents d'immigration) au moment où ils prônent l'unité et veulent faire jouer l'unanimisme faisant taire l'opposition et même toute divergence de vue sur la conduite de leur politique. L'intervention des techniques militaires de renseignement (ou de contre subversion) dans la vie civile interne d'un pays est certes souvent en amont de ce processus politique, mais ce processus politique lui-même justifie l'engagement de pratiques qui transforment une partie de la population en ennemi potentiel avec deux questions lancinantes : contre qui et jusqu'à quand ? Les réponses en termes d'une urgence qui se prolonge et d'une suspicion qui se généralise ne sont-elles pas aussi, au-delà de la réaction à la violence, une conséquence de la relation des hommes politiques à ce qu'ils projettent comme peurs populaires (alors même qu'ils participent à leur construction), et à leur rôle d'hommes politiques cherchant de nouvelles alliances pour consolider leur avenir politique? On peut penser qu'il faille prendre cet aspect en considération pour dépasser l'image d'une réponse « automatique » et « réactive » à la violence des organisations clandestines.

8 Dans son ouvrage sur les lois antiterroristes et les dispositifs de pouvoirs spéciaux mis en place en Irlande du Nord, Laura Donohue, commentant les propos de Roy Jenkins, insiste sur ce phénomène et sur le danger d'une permanence du « temporaire » ainsi que sur l'incapacité à long terme de se désengager de la tentation d'ajouter à une mesure d'exception une nouvelle mesure sécuritaire toujours présentée comme cette fois véritablement efficace, mais qui, en définitive, ne règle en rien le problème[12]. C'est ce que nous avons appelé ailleurs l'effet de cliquet des mesures dérogatoires justifiant *a posteriori* les pratiques illibérales des agences de coercition alors qu'elles se présentent comme une anticipation du futur[13]. Ceci est d'autant plus vrai, lorsque cette violence au lieu d'être intensive et continue – comme dans une guerre clausewitzienne – est sporadique, aléatoire dans ses cibles et sans intentionnalité stratégique de prendre le pouvoir. Cette logique de l'existence et de l'autoreprésentation des hommes politiques à un devoir d'action face à une violence exceptionnelle et sporadique face à un ennemi « furtif » conduit bien souvent à un renforcement des pouvoirs de police et à l'inclusion des militaires et des services de renseignement extérieurs dans les pratiques policières. Ces services de renseignement et les ex troupes coloniales ont depuis longtemps théorisé pour eux-mêmes l'intérêt de ce moment exceptionnel en termes de justification de pratiques affranchies de tout cadre légal et parfois humanitaire[14]. L'expérience coloniale hante l'imaginaire des pratiques de « sécurité intérieure » comme retour d'expérience du dehors en dedans. Cette expérience coloniale se heurte habituellement à l'éthique militaire, mais vise à s'en dédouaner par le recours à l'urgence, la nécessité d'agir vite et efficacement face à un ennemi qui n'a aucune limite.

9 L'Irlande du Nord n'est-ce pas alors, avant la lettre, l'expérience de la suspicion qui conduit à un élargissement des populations à surveiller, du territoire à quadriller, du temps à anticiper et

finalement de la coercition arbitraire (assassinat ou torture)? N'est-ce pas aussi l'expérience du rôle du droit comme oscillation entre forme de résistance et forme de déférence, et la prise de conscience de tous, et en premier lieu, peut-être des militaires les plus traditionnels, de l'échec de la voie de la « guerre asymétrique », et de l'obligation de trouver une sortie de la violence par des moyens politiques diplomatiques ?

La nord-irlandisation du monde ?

10 Les Etats-Unis ne se sont pas inspirés directement du « modèle » britannique de gestion nord-irlandaise. Néanmoins, à une autre échelle, les modifications de perceptions, renforcées par la fin des certitudes des responsables de la défense (ici, les discours sur la stabilité bipolaire et le chaos post-bipolaire) ainsi que les transformations de la violence (combinaison originale de divers répertoires d'action des organisations clandestines) ne créent-ils pas des effets d'opportunité politique pour le gouvernement en place, en même temps qu'ils produisent des significations rassurantes appelant à des solutions déjà trouvées par les bureaucraties, mais se parant de l'argument de la nouveauté face au nouveau danger ? Cela est d'autant plus le cas que l'argument de la transnationalisation de la menace – qui est inhérent au discours sur le terrorisme global – brouille la distinction entre ennemi et criminel, entre activités de police criminelle, de renseignement et de surveillance, et d'action ciblée contre un ennemi infiltré[15].

11 Un certain « sans frontiérisme » sécuritaire s'oppose bruyamment au discours « borné » de la sécurité. Le premier ne voit que du nouveau dans la menace globale là où le second ne voit que la reproduction à l'identique du même et réduit le changement à une simple variation rhétorique. L'un justifie la fusion du militaire et du policier au nom d'un renseignement global capable de contrer une menace elle-même globale. L'autre crée la mythologie d'une frontière infranchissable entre les pratiques des militaires et des policiers dont les cultures professionnelles les empêcheraient d'agir de même, et se voile la face devant la multiplication des pratiques coercitives et des logiques proactives menées de concert par l'ensemble des agences du champ de la sécurité. En revanche, les deux discours ont en commun d'ignorer, autant que faire se peut, les intérêts de ces agences publiques (ou privées) de sécurité, les compétitions qui les animent, les luttes de classement pour la définition des priorités, bref tout ce qui dénaturalise la relation entre violence, menace et « réponse » des institutions[16]. Ils ne veulent pas reconnaître l'importance des mises en récit différentes de la violence par ces institutions et ils minorent les compétitions qui opposent ces professionnels sur la prétention à dire le « vrai » de la menace et le « bien fondé » de la réponse coercitive choisie, tout comme ils ignorent aussi la relation entre professionnels de l'(in)sécurité et professionnels de la politique et les intérêts de ces derniers. L'Irlande du Nord est là pour nous rappeler les pratiques de ces services, les luttes qui les ont opposé au nom d'une certaine éthique que certains ne voulaient pas voir remise en cause, au moment où les autres en faisaient le critère de l'efficacité contre un ennemi « invisible ». L'Irlande du Nord est là aussi pour nous permettre, à distance dans le temps, d'examiner les mensonges du refus de négocier, les tergiversations politiques et l'obligation *in fine* de reconnaître la dimension politique de l'affrontement, débouchant sur des excuses publiques lorsque l'Etat dit de droit s'en est par trop ouvertement affranchi[17]. C'est au nom du danger, de la globalisation ou de la segmentation des menaces que les discours de sécurisation se déploient, soit en distinguant l'interne et l'externe, soit en mettant l'accent sur le global. Seulement, ces justifications diverses et qui s'opposent en termes tactiques, remettent en cause, stratégiquement, les libertés publiques, le droit à la vie privée, l'accès à la justice, empêchant ainsi, même dans un état libéral, de résister par le droit aux pratiques coercitives. Leur rapport aux évolutions de la violence des organisations clandestines est souvent aléatoire et n'est nullement purement réactif et proportionné. Dès lors, le rôle des cours dans l'appréciation de l'opportunité de la dérogation et surtout leur appréciation, *de facto* politique, de l'ampleur de la menace, ouvre un débat qui se prolonge sur des années : plus de trente ans pour le cas nord-irlandais. Combien de temps faudra-t-il pour juger des politiques « antiterroristes » post 11 septembre, de leurs pratiques effectives et de leur légitimité ?

12 Si l'efficacité face à l'ennemi prime sur le droit et l'éthique, ne risque-t-on pas de rentrer dans une rivalité mimétique où tout est permis si l'adversaire le fait ? C'est cette disjonction

entre rhétorique et doctrine qui produit cette forme de cynisme interne qui se répercute sur les individus en les désocialisant et en leur retirant le sens éthique des responsabilités tel ce caporal « *F* » admettant, devant un tribunal d'enquête sur les tueries du Bloody Sunday (30 janvier 1972), avoir abattu d'une balle dans la nuque un civil, sans arme, porteur d'un drapeau blanc. C'est cette réponse de ce même soldat britannique devant ce même tribunal estimant qu'il avait fait « *un bon boulot* » dans la mesure où aucun soldat n'avait été tué ou blessé ce funeste jour-là[18]. Peu importe en définitive ces treize morts et tous ces blessés issus de la marche pacifiste de Derry qui essuyèrent le feu des soldats britanniques. Finalement, ne s'agit-il pas aussi de se poser la question de savoir ce qui se passe quand l'extrémisme ambiant rend toutes les mesures de clémence délicates voire improbables et que les solutions radicales en toute sorte ne sont plus interdites ? Force est de constater, de l'Irlande du Nord aux prisons d'Abou Ghraib en passant par Guantanamo-Bay, que tôt ou tard, d'aucuns suivent la pente du système et se chargent d'en réaliser les arrières pensées les plus inavouables. Dès lors, sommes nous condamnés par l'évolution des formes prises par la violence politique des organisations clandestines à justifier l'injustifiable et à pratiquer l'inavouable ? Peut-on s'absoudre au nom de la nécessité ? Peut-on admettre que l'urgence justifie l'action préventive, y compris si celle-ci repose non sur des faits avérés mais sur les indices, les profils, la suspicion, voire l'ignorance ? La réponse est souvent : oui. Le rapport au danger dans un futur proche, qui s'inscrit dans un raisonnement sur le scénario du pire déstabilise la relation entre sécurité et liberté, et cela toujours en faveur de la sécurité dans ses modes les plus coercitifs.

13 La peur des populations et des dirigeants devant des formes de violence construites par ces derniers comme venant d'individus fanatiques, insensibles à la raison comme à la négociation, et parallèlement porteurs d'armes de destruction massive devient en elle-même la justification. On agit pour ne plus avoir peur de la peur. Que cette action soit inefficace par rapport aux acteurs de la violence, qu'elle soit cynique ou inavouable n'est plus que secondaire si elle « rassure » un moment et se présente comme un retour aux certitudes. Que cette action remette en cause les libertés dont elle se veut le garant reste secondaire si elle est « acceptée » et « innocentée » par avance. Dans ce raisonnement du scénario du pire, toute action est préférable à l'inaction.

14 Le refus de donner crédit par avance à toute action, y compris celles qui pourraient être les plus désastreuses à moyen ou long terme, conduit certains à préférer le refus catégorique de l'action et à s'enfermer dans une logique de dénégation de la violence : ne pas réagir plutôt que de mal réagir ? L'efficacité logique du discours du scénario du pire est qu'il en impose y compris sur les prémisses du débat : nul ne doute que le pire est devant nous et c'est pour cette « raison » que nous devons agir de manière efficace et, qui plus est, donner le sentiment de l'être. « *Réconforter dans un climat de panique, c'est accepter le principe de mesures qui ne soient éventuellement pas directement efficaces mais qui donnent le sentiment de l'être* »[19]. Or, il ne s'agit pas de dire que l'inaction est préférable à toute action pour éviter la pire des solutions, mais qu'entre le déni de l'action et la surenchère des discours de peur, il s'agit de saisir en tout premier lieu l'économie complexe des manoeuvres symboliques en jeu pour la définition de la réalité de la menace, des exercices de qualification des actes.

15 Après les événements du 11 septembre 2001 aux Etats-Unis l'équilibre du triptyque liberté/sécurité/danger a été modifié, y compris dans l'Union européenne[20]. La réévaluation du danger entraîne une connotation totalement positive de la sécurité et balaie les connotations négatives qu'elle prend lorsqu'on l'oppose à la liberté. Au lieu de voir dans la sécurité un processus, on en oublie les conséquences et l'on en vient à penser que « *plus de sécurité est obligatoirement une bonne chose* ». La sécurité passe alors par la mise en place de mesures que l'on pense limitées dans le temps et qui disparaîtront avec l'élimination des causes du danger. L'exemple nord-irlandais d'une société segmentée, enfermée dans une culture de l'exceptionnalisme et de la suspension « temporaire depuis quatre-vingt ans » des droits ne vient-elle pas à point nommé pour saisir la précarité à moyen et à long terme de ce discours ? Car, que cherche-t-on vraiment à contrecarrer ? Les techniques d'un certain type de violence ou une certaine vision du futur alimentée par autant de peurs et d'angoisses. Est-ce que ce ne sont pas celles-ci qui nous induisent en erreur ? Car la tentation de les maintenir et de confier ce rôle aux militaires

et aux services de renseignement quant à la surveillance des potentiels ennemis infiltrés ou « intérieurs » mine les principes fondamentaux de l'Etat de droit dont la présomption d'innocence est très certainement la clef de voûte. Or, la suspicion, renforcée par le sentiment d'un ennemi masqué, invisible et peut être d'ores et déjà infiltré parmi « nous », peut détruire cette clef de voûte et, paradoxalement, parachever le travail commencé par les organisations clandestines lors des attentats.

16 On ne peut ignorer combien le discours sur la « dérogation », surtout lorsqu'il est couplé avec le discours sur « l'étranger », permet d'ouvrir une brèche non seulement dans les limites prévues par le cadre institutionnel et juridique, mais aussi dans les droits fondamentaux des citoyens comme des étrangers, des prisonniers de guerre comme des suspects de crime. Cette ouverture aux forceps se fait en jouant à la frontière, en ouvrant des espaces entre règles de droit interne et international, entre protection constitutionnelle des citoyens et droits fondamentaux d'une humanité partagée. Elle viole le droit en essayant de jouer des frontières des droits afin de justifier *in fine* les pratiques les plus ordinaires et les moins éthiques des services de renseignement lorsqu'on leur demande de prédire le futur en leur livrant des corps. S'agit-il pour autant d'un Etat d'exception généralisé au sens ou Giorgio Agamben l'analyse et qui débouche sur la vie nue[21]? L'après 11 septembre est-il un état d'exception permanent et globalisé sous souveraineté unilatérale des Etats-Unis ? Contrairement à ce qu'il affirme, nous sommes moins dans une logique de déclaration d'exception par un unique souverain que dans un processus diffracté de pratiques bureaucratiques routinisées et justifiées *a posteriori* en termes de nécessité de déroger, et dans un monde non impérial où l'unilatéralisme engendre les résistances. Nous sommes dans un monde non Schmittien où le dernier mot sur les contours de l'exception est toujours contesté, même tardivement, par les autres ou par les juges, et dans un monde où les résistances et réinvestissements d'identités empêchent le « pouvoir » de réaliser son rêve de réduction de l'individu à sa seule survie biologique, même là où il est détenu et torturé.

Notes

1 Kearney R., Post nationalist Ireland: Politics, Culture, Philosophy, Londres, Routledge, 1997, p. 16.

2 Depuis 1969, le terme employé est celui de « troubles ».

3 Sciascia L., La Sicile comme métaphore. Conversation en italien avec Marcelle Padovani, Paris, Stock, 1979, p. 127.

4 Ricœur P., La métaphore vive, Paris, Seuil, (1975), 1997, p. 249.

5 Passeron J.-C., Le raisonnement sociologique : l'espace non poppérien du raisonnement naturel, Paris, Nathan, 1991, p. 149.

6 Edelman M., Pièces et règles du jeu politique, Paris, Seuil, 1991, p. 156.

7 Rogin M., Les démons de l'Amérique. Essais d'histoire politique des Etats-Unis, Paris, Seuil, 1998.

8 Edelman M., op. cit., p. 131.

9 Sur le sujet, voir Huysmans J., « Minding Exceptions: the Political of Insecurity and Liberal Democracy », Contemporary Political Theory, vol.3, n°3, décembre 2004, pp. 321-341. Voir aussi Pasquino P., « Urgence et état de droit. Le gouvernement d'exception dans la théorie constitutionnelle », Les Cahiers de la sécurité intérieure, n°51, 1er trimestre 2003, pp. 9-27.

10 Voir l'intervention de Rob Walker au colloque ELISE de Londres, 11 février 2005. A paraître dans un prochain numéro de la revue.

11 Jenkins R., A Life at the Centre. Memoirs of a Radical Reformer, London, Macmillan, 1991, p. 397 et suivantes.

12 Donohue L., Counter-terrorist Law and emergency powers in the UK, Dublin, Irish Academic Press, 2001.

13 . Voir dans ce numéro l'article de Ragazzi F., « 'The National Security Strategy of the USA', ou la rencontre improbable de Grotius, Carl Schmitt et Philip K. Dick ». Sur le sujet, voir aussi Bigo D., « The globalisation of (in)security », Traces, London/Beijin, mars 2004.

14 Voir Kitson F., Low Intensity Operations. Subversion, Insurgency and Peacekeeping, Londres, Faber & Faber (1971), 1991. Le lecteur intéressé pourra se reporter à la nouvelle préface de l'édition de 1991 dans laquelle Kitson explique combien il a pensé la rédaction de son ouvrage pour les « troubles »

de l'Irlande du Nord. Voir aussi, pour une perspective française, Trinquier R., Guerre, subversion, révolution, Paris, Robert Laffont, 1968. Sur la construction de « l'ennemi intérieur », voir notre précédent numéro 43, automne 2001, sous la direction de Ayse Ceyhan et de Gabriel Périès.

15 Voir Chocquet C., « Le terrorisme est-il une menace de défense ? », Cultures & Conflits, n°44, hiver 2001, pp. 19-64.

16 Voir Bigo D., « Le champ européen de l'(in)insécurité: enquête et hypothèses de travail », in Michel Fortmann, Stéphane Roussel, Alex Macleod (dir.), Vers des périmètres de sécurité? La Gestion des espaces continentaux en Amérique du Nord et en Europe, Montréal, Athéna éditions, 2003. Voir aussi du même auteur, « Internal and external security(ies), the möbius ribbon », in Albert M., Bigo D., Heisler M., Kratochwil F., Jacobson D., Lapid Y., Identities, Borders and Orders, Borderlines, Minneapolis, University of Minnesotta Press, 2001.

17 Le 09 février 2005, Tony Blair a présenté ses excuses publiques aux onze membres des familles Maguirre et Conlon qui furent emprisonnés injustement, durant des années, pour les attentats de 1974 des pubs de Guilford et de Woolwich. La presse britannique a fait largement écho aux déclarations télévisées de Tony Blair. Voir aussi la réaction de Gerry Conlon, l'un des « quatre de Guilford », sur la politique antiterroriste britannique : McDonald H., « Conlon: Muslims are Irish of today », The Guardian, 13 février 2005.

18 Voir l'article publié sur le sujet dans le quotidien français Libération sous le titre « L'aveu du soldat 'F' » en date du 02 octobre 2003.

19 Cantegreil J., « Terrorisme et Libertés. La voie française après le 11 septembre », En Temps Réel – Les Cahiers, n°20, janvier 2005, p. 94.

20 Sur le sujet, voir les travaux du programme de recherche ELISE, disponibles à l'adresse suivante : http://www.eliseconsortium.org/. Voir aussi Bigo D., « L'impact des mesures anti-terroristes sur l'équilibre sécurité et liberté », in Bribosia E. et Weyembergh A., Lutte contre le terrorisme et droits fondamentaux, Bruxelles, Bruylant, Némésis, 2002, p. 197-219.

21 Agamben G., Etat d'exception. Homo sacer, II, 1, Paris, Seuil, collection l'ordre philosophique, 2003.

Pour citer cet article

Référence électronique

Didier BIGO et Emmanuel-Pierre GUITTET, « Vers une nord-irlandisation du monde ? », *Cultures & Conflits* [En ligne], 56 | hiver 2004, mis en ligne le 07 janvier 2010, consulté le 25 juin 2014. URL : http://conflits.revues.org/1653

Référence papier

Didier BIGO et Emmanuel-Pierre GUITTET, « Vers une nord-irlandisation du monde ? », *Cultures & Conflits*, 56 | 2004, 171-182.

À propos des auteurs

Didier BIGO
Didier BIGO est Maître de Conférences des Universités à l'IEP de Paris. Chercheur associé au Centre d'Etudes et de Recherches Internationales (CERI) et Président du Centre d'Etudes sur les Conflits, il dirige lesprogrammes cadres de recherche et développement européens ELISE (European Liberty and Security, PCRD5) et CHALLENGE (Changing the Landscape of European Security, PCRD6).
Emmanuel-Pierre GUITTET
Emmanuel-Pierre GUITTET est doctorant en sociologie politique au Laboratoire d'Analyses des Systèmes Politiques (LASP), Université Paris X-Nanterre, chargé de recherches au Centre d'Etudes sur les Conflits, il est aussi *Junior Researcher*dans les programmes ELISE et CHALLENGE (5ème et 6ème PCRD de la Commission européenne).

Droits d'auteur

Licence creative commons

Résumés

En discutant l'Irlande du Nord comme l'expérience d'une démocratie au sein de laquelle des hommes politiques ont dérogé au cadre légal de l'Etat de droit au nom d'une situation exceptionnelle de violence, Didier Bigo et Emmanuel-Pierre Guittet présente l'Irlande du Nord comme métaphore pour comprendre la relation entre discours d'exception et pratiques militaires de surveillance et de contrôle qui importent à l'intérieur même du pays un climat de guerre. L'Irlande du Nord n'est-ce pas alors, avant la lettre, l'expérience de la suspicion qui conduit à un élargissement des populations à surveiller, du territoire à quadriller, du temps à anticiper et finalement de la coercition arbitraire (assassinat ou torture)? Si la politique britannique en Irlande du Nord n'est pas la politique américaine après le 11 septembre 2001 à l'échelle globale, elle n'en est pas plus l'origine ou le modèle, mais on peut lire cette politique américaine à travers l'Irlande du Nord comme économie de la suspicion et de la dérogation où la logique de subordination du processus judiciaire national aux impératifs de sécurité entraîne quasi automatiquement ce que l'on nomme, toujours a posteriori, des « dérives ».

Didier Bigo and Emmanuel-Pierre Guittet discuss Northern Ireland as the experience of a democracy in which politicians have infringed the State's legal frame in the name of an exceptional situation of violence. The authors thereby present Northern Ireland as a metaphor to understand the relationship between discourses in situations of exception and surveillance, and control military practices bringing a war like atmosphere to the country. Therefore, isn't Northern Ireland the early experience of suspicion, widening the scope of population and territory to be controlled, of time to be anticipated and finally of arbitrary coercion (murder or torture)? If the British policies in Northern Ireland are not the American global policies post 11-09, nor are they their origin or model. But one can nevertheless read this American policy through Northern Ireland as the economy of suspicion and derogation, where the logic of the subordination of national legal procedures to security imperatives does almost always lead to what one will later call « abuses ».

Entrées d'index

Mots-clés : Irlande du Nord, militaires, sécurité intérieure, nord-irlandisation du monde, suspicion, exception, surveillance, lutte antiterroriste